

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2026 – Requalification
du groupe scolaire
George SAND - budget
PRINCIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026
- N°43 -

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026 – REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération n°251226_18 du Conseil Municipal de THIERS, en date du 16 décembre 2025, relative à la dernière mise à jour de l'AP/CP de cette opération ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Requalification du groupe scolaire George Sand

Opération IS20		Coût TOM VILLE uniquement	
Coût total opération :		10 891 648,00 € TTC	10 892 407,07 €
Autorisation de programme validée :		10 891 648,00 € TTC	
Total travaux pour compte de tiers (Co.TOM)		778 092,11 € 7,1500%	calculés sur 10 892 407,07 € TTC
Total travaux à la charge de la Commune de THIERS		10 113 454,69 € 92,8500%	
Total Sub Exonérées		2 144 940,00 € Etat - Fonds Vert (les écoles ne sont plus prioritaires au FV)	
		Etat - DSA/DETR	230 000,00 €
		Feder	174 940,00 €
		Département FIC 2027/2030	180 000,00 €
Total participation Co.TOM		778 092,11 € CAF	à déterminer
		Autres (FICs etc.)	

Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors App	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	TOTAL Réalisé au 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL	
Dépense : Chapitre 23	10 113 454,69 €			663,60 €	24 084,48 €	28 047,96 €	34 236,69 €	259 343,40 €	346 376,13 €	9 767 078,56 €	128 228,70 €	545 278,65 €	3 038 252,86 €	3 038 252,86 €	3 017 067,49 €	- €	- €	- €	10 113 454,69 €
Dépense : Chapitre 4501	778 092,11 €							19 970,98 €	19 970,98 €	758 121,13 €	9 874,38 €	41 988,83 €	233 963,46 €	233 963,46 €	238 331,00 €	- €	- €	- €	778 092,11 €
Recette : Chapitre 13	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Etat - DETR/DSIL/Fonds Vert	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FEDER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recette : Chapitre 4502	778 092,11 €			663,60 €	23 975,62 €	24 097,14 €	29 635,70 €	253 727,22 €	332 099,28 €	8 122 344,30 €	85 688,01 €	524 242,01 €	2 943 805,68 €	2 518 672,49 €	494 919,75 €	- €	- €	- €	778 092,11 €
Recette : Autofinancement	8 454 443,59 €																		8 454 443,59 €
Recette : FCTVA	1 659 011,11 €																		
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

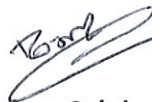
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX) :

- Approuve l'autorisation de programme et crédits de paiement – Requalification groupe scolaire George SAND ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,

 
Stéphane RODIER